



Conseil économique et social

Distr. générale
11 avril 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

Treizième session

Genève, 17 et 18 novembre 2015

Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement sur sa treizième session et rapport du Bureau du Comité directeur sur sa vingt-huitième réunion

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–10	3
A. Participation	2	3
B. Ouverture de la session et questions d'organisation	3–10	3
II. Résultats du colloque de 2015 du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement	11–25	4
A. Quelles sont dans la région CEE/OMS/EURO les tendances de la pollution atmosphérique, des émissions de gaz à effet de serre et du bruit, dans le secteur des transports, notamment des transports routiers ?	16–18	5
B. Quels sont les cadres réglementaires actuels régissant la pollution sonore et la pollution atmosphérique dans la région CEE/OMS/EURO ?	19–22	5
C. Les problèmes que pose la pollution atmosphérique due aux transports sont-ils globalement connus ?	23–24	6
D. Quelles sont les priorités du Programme paneuropéen dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit dus aux transports ?	25	7

GE.16-05868 (F) 081116 241116



* 1 6 0 5 8 6 8 *

Merci de recycler



III.	Mise en œuvre de la Déclaration de Paris	26	7
A.	Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement	27-28	7
B.	Course de relais du PPE-TSE	29-32	7
C.	Partenariats du PPE-TSE	33-37	8
D.	Académie du Programme paneuropéen	38-39	9
E.	Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris	40	10
IV.	Conduite du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement	41-51	10
A.	Suivi de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE.....	41-43	10
B.	Stratégie de communication.....	44-46	11
C.	Programme de travail du PPE-TSE pour 2016-2017	47-48	11
D.	Questions financières	49-50	11
E.	Renforcement des synergies avec des organismes et processus internationaux	51	11
V.	Prochaine session du Comité directeur.....	52	11
Annexe			
	Rapport de la vingt-huitième réunion du Bureau du Comité directeur.....		13

I. Introduction

1. Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a tenu sa treizième session les 17 et 18 novembre 2015 à Genève (Suisse).

A. Participation

2. Ont participé à la session les représentants des 24 pays suivants : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Croatie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Norvège, République de Moldova, Serbie, Suisse et Ukraine. Étaient également présents des représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et des représentants des organismes universitaires, gouvernementaux et industriels ainsi que de la société civile suivants : Fédération européenne des cyclistes, Fédération routière internationale, Agence pour la mobilité de Milan, la Ville de Paris, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), l'Institut tropical et de santé publique suisse, et World Health Communication Associates.

B. Ouverture de la session et questions d'organisation

3. Les participants ont été accueillis par les hauts responsables de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et du bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe).

4. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour établi par le secrétariat du PPE-TSE en concertation avec le Bureau du Comité (ECE/AC.21/SC/2015/1 –EUDCE1408105/1.6/SC13/1).

5. M^{me} Nino Tkhilava, du Ministère géorgien de l'environnement et de la protection des ressources naturelles, élue à la session précédente, dont elle était Vice-Présidente, présidait la présente session. Le Comité directeur a remercié le Président sortant, M. Matthias Rinderknecht, Conseiller à l'Office fédéral des transports (Suisse), pour son efficacité dans la conduite des travaux.

6. Le Comité directeur a élu M. Ion Salaru, du Centre national de santé publique (République de Moldova), au poste de Vice-Président, et l'a provisoirement désigné Président de sa quatorzième session. Conformément à la modification du règlement intérieur adoptée à la onzième session, M. Rinderknecht a été désigné comme Vice-Président de la session.

7. Le Comité a échangé des vues sur la composition du Bureau et pris acte du fait que M. Jared Banks (États-Unis d'Amérique), représentant du secteur de l'environnement, ne pouvait pas rester membre du Bureau. Il a ensuite réélu les autres membres du Bureau en exercice. La composition du Bureau était donc la suivante :

a) **Secteur des transports** : M^{me} Annette Gogneau (France), M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie) et M. Matthias Rinderknecht (Suisse) ;

b) **Secteur de la santé** : M. François André (Belgique), M. Mihail Kochubovski (ex-République yougoslave de Macédoine), M^{me} Vigdis Ronning (Norvège) ; et M. Ion Salaru (République de Moldova) ;

c) **Secteur de l'environnement** : M. Robert Thaler (Autriche) ; M^{me} Nino Tkilava (Géorgie) ; M^{me} Biljana Filipovic (Serbie).

8. Le règlement intérieur du PPE-TSE disposant que le Bureau peut compter jusqu'à 15 personnes, la Présidente a invité les États membres à désigner des membres supplémentaires, en particulier pour les secteurs des transports et de l'environnement.

9. Le Comité directeur a adopté le rapport sur les travaux de sa douzième session (Genève, 19 et 20 novembre 2014) et les rapports sur la vingt-sixième réunion (Genève, 21 novembre 2014) (ECE/AC.21/SC/2014/6–EUDC1206040/16/SC12/6 et annexe) et la vingt-septième réunion de son Bureau (Copenhague, 25 et 26 juin 2015, document informel n° 1).

10. La vingt-huitième réunion du Bureau s'est tenue le 19 novembre 2015 (voir l'annexe).

II. Résultats du colloque de 2015 du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

11. Comme convenu à sa septième session, le Comité directeur a organisé un colloque d'une demi-journée pour alimenter le débat sur des questions intéressant les trois secteurs du PPE-TSE. Le colloque de 2015, qui s'intitulait « Réduction des émissions dues aux transports pour un environnement plus sain et une meilleure santé », visait à faire mieux connaître la question et à permettre un échange de données d'expérience sur le but prioritaire 3 de la Déclaration de Paris (ECE/ENV/NONE/2014/3), à savoir « Réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit liés aux transports ». Ce colloque consistait en un discours d'orientation et une table ronde.

12. En coopération avec le Bureau, le secrétariat avait établi un document de réflexion sur les principaux points à aborder lors du colloque de 2015 (ECE/AC.21/SC/2015/2–EUDCE1408105/1.6/SC13/2).

13. Le colloque a été l'occasion de mettre en évidence les progrès accomplis et les moyens d'aller de l'avant en matière de réduction des émissions liées aux transports. Il était axé principalement sur les tendances, les cadres réglementaires et les questions de sensibilisation. Les participants ont conclu leurs travaux en examinant les priorités du PPE-TSE.

14. Le discours d'orientation a été prononcé par M. Nino Künzli, Directeur adjoint de l'Institut tropical et de santé publique suisse. Les intervenants étaient M. Richard Ballaman (Office fédéral pour l'environnement de la Suisse), M. Kjetil Aasland (Mission permanente de la Norvège à Genève), M^{me} Maria Neira (OMS), M. Serge Ficheux (Groupe de travail du bruit de la CEE), M^{me} Laurence Rouïl (INERIS, France), M^{me} Maria Berrini (Agence pour la mobilité de Milan) et M. Hervé Levifve (Bureau du maire adjoint, Paris). Les débats étaient animés par M. Franklin Apfel (World Health Communication Associates, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

15. Les travaux du colloque ont porté sur quatre points précis (voir les sections A à D ci-dessous)¹.

¹ On trouvera le programme du colloque et la liste des orateurs et de leurs interventions à l'adresse ci-après : www.unece.org/index.php?id=40554#.

A. Quelles sont dans la région CEE/OMS/EURO les tendances de la pollution atmosphérique, des émissions de gaz à effet de serre et du bruit, dans le secteur des transports, notamment des transports routiers ?

16. L'orateur principal a confirmé que les polluants atmosphériques et le bruit liés aux transports avaient des effets sur la santé et le climat, même si les émissions de polluants atmosphériques dues aux transports étaient généralement en diminution depuis une vingtaine d'années. Il a ajouté qu'il existait un nombre croissant d'éléments confirmant les effets néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé et que l'on avait une meilleure compréhension des nouvelles conséquences connues (par exemple, concernant le diabète, les syndromes métaboliques, le développement neurologique et la fonction cognitive), des mécanismes et des connaissances en rapport avec les effets spécifiques liés aux polluants, aux sources, aux sujets et à la période de vie. C'était également le cas concernant le bruit : les nuisances sonores, notamment celles provenant des transports, avaient des répercussions sur la qualité de vie dans les zones urbaines, mais étaient également de plus en plus considérées comme une menace pour la santé. Les résultats des études ont montré que les politiques de lutte contre la pollution atmosphérique avaient des effets positifs et que, par conséquent, cette pollution ne devait pas être le prix à payer pour le progrès économique. Néanmoins, l'orateur a fait observer que 90 % des habitants des pays de l'Union européenne (UE) vivaient dans des lieux qui n'étaient pas en conformité avec les lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air. Les effets néfastes sur la santé qui découlaient de la pollution sonore et atmosphérique étaient importants. En conclusion, l'orateur a recommandé d'adopter à l'échelle mondiale les lignes directrices de l'OMS et d'en assurer le caractère de non-négociabilité.

17. De manière générale, on a observé dans la région : i) une prise de conscience accrue de l'augmentation des effets néfastes sur la santé et l'économie liés aux émissions de polluants atmosphériques ; ii) une diminution des émissions ; et iii) une amélioration de la collecte de données et de la disponibilité des données relatives aux effets du bruit sur la santé.

18. En outre, la région a dû faire face à des défis tels que les suivants : i) réduire davantage les émissions nocives, notamment celles qui sont liées au diesel ; ii) élargir la couverture géographique des normes de l'OMS relatives à la qualité de l'air fondées sur des données factuelles à toute l'Europe et au-delà ; iii) intégrer les transports et la santé dans la planification urbaine ; iv) réduire le nombre de voitures et élaborer des normes éthiques communes « non négociables » au niveau mondial ; v) réduire le bruit ; et vi) faire appliquer les normes agréées relatives aux émissions.

B. Quels sont les cadres réglementaires actuels régissant la pollution sonore et la pollution atmosphérique dans la région CEE/OMS/EURO ?

19. Les intervenants ont décrit les différents cadres existant dans la région, mentionnant : i) la Convention de 1979 de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et son Protocole de 1999 (modifié en 2012) relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié le 4 mai 2012 (Protocole de Göteborg) ; ii) la résolution de 2015 de l'Assemblée mondiale de la santé relative aux conséquences sanitaires de la pollution de l'air ; iii) les règlements de la CEE sur la réduction des émissions nocives de polluants atmosphériques, des gaz à effet de serre et du bruit liés au secteur des transports ; iv) la législation de l'UE

relative à la pollution sonore ; et v) les réglementations nationales (par exemple, les lois d'exception ou les plans d'action à plus long terme en France).

20. Les intervenants ont recommandé qu'un plus grand nombre d'États membres ratifient le Protocole de Göteborg et les modifications apportées à celui-ci. Ils ont aussi recommandé d'en mettre en œuvre les dispositions, notamment de diminuer l'utilisation de combustibles polluants, et de concevoir et de mettre en place des systèmes de transport moins polluants. Ils ont en outre engagé les États membres à mettre en œuvre les mesures non contraignantes énumérées dans la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé, et à aider les ministres de la santé et les maires à jouer un rôle plus actif de chef de file en faveur de l'adoption d'approches fondées sur des données factuelles, de la mise en application des lois en vigueur, et des initiatives de communication axées sur la sensibilisation.

21. Les intervenants représentant les collectivités locales de Milan et de Paris ont présenté des initiatives concrètes visant à introduire des éléments de cadres réglementaires et à les faire appliquer. Les exemples présentés étaient notamment, pour Milan : un plan de mobilité durable en zone urbaine accompagné d'une analyse des modes de mobilité, l'élaboration d'un système de transports publics efficace et concurrentiel, l'amélioration des véhicules à faibles émissions, et des projets visant l'adoption d'une approche intégrée (environnement, santé et transports) ; et pour Paris : des initiatives relatives au parc de véhicules, telles que la mise en place de zones à circulation restreinte et la promotion de l'utilisation de véhicules propres ; des mesures concernant les capacités de circulation, telles que les limites de vitesse, la fermeture de certaines routes aux voitures, les politiques relatives aux aires de stationnement.

22. En général, les intervenants ont indiqué qu'il était nécessaire que les maires reçoivent un appui plus important pour mettre en œuvre les politiques de réduction de la pollution, et qu'une meilleure coopération soit mise en place entre les scientifiques et les pouvoirs locaux.

C. Les problèmes que pose la pollution atmosphérique due aux transports sont-ils globalement connus ?

23. Lors de l'examen de cette question, les intervenants ont pris acte des progrès accomplis ces dernières années. Ils se sont félicités de la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé et de l'importance accordée à ce sujet, en partie aussi grâce à la vingt et unième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris. Dans le même temps, ils sont tous convenus de la nécessité de faire mieux connaître, dans le grand public et parmi les professionnels de la santé et les décideurs politiques, les effets de la pollution atmosphérique et sonore sur la santé et l'environnement. Cette manifestation, qui a rassemblé plus de 1 000 maires en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, était considérée comme une nouvelle occasion d'accroître la visibilité de cette question et de mieux la faire connaître. La huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », tenue du 8 au 10 juin 2016 à Batumi (Géorgie), offrait également cette possibilité.

24. Certains intervenants ont émis l'avis que l'établissement d'un document de synthèse au niveau régional pourrait améliorer la communication entre les principales parties prenantes.

D. Quelles sont les priorités du Programme paneuropéen dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit dus aux transports ?

25. Les débats se sont conclus par des observations sur les priorités. Les orateurs et les participants sont convenus que le PPE-TSE menait des travaux utiles et devait poursuivre dans cette voie. En outre, il fallait renforcer la communication. Parmi les priorités à retenir, il fallait : i) créer des outils d'évaluation et de suivi et développer les outils existants, tels que les outils d'évaluation économique des effets sanitaires (HEAT) et le projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) ; ii) continuer à faciliter les échanges de connaissances entre pays et au sein des pays à différents niveaux ; iii) promouvoir activement l'adhésion aux instruments juridiques pertinents qui visent à réduire les émissions nocives provenant du secteur des transports ; et iv) prendre part activement aux activités et aux manifestations à venir, par exemple à la Conférence ministérielle « Un Environnement pour l'Europe » de Batumi. Les travaux réalisés lors de colloques et d'autres ateliers ou activités organisés dans le cadre du PPE-TSE étaient appréciés et encouragés.

III. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

26. Le Comité a été informé des progrès réalisés dans le cadre des quatre mécanismes de mise en œuvre énoncés dans la Déclaration de Paris, à savoir les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, la course de relais du PPE-TSE, les partenariats du PPE-TSE et l'Académie du Programme paneuropéen.

A. Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement

27. Le secrétariat a informé le Comité qu'une version russe du manuel intitulé « Élaboration de plans nationaux d'action pour les transports, la santé et l'environnement », qui avait été publié à l'occasion de la quatrième Réunion de haut niveau, était en cours d'élaboration. Il devait être publié sous forme électronique au printemps 2016.

28. Les représentants de la France ont fait le point sur la mise en œuvre du manuel dans le cadre du troisième Plan national santé environnement.

B. Course de relais du PPE-TSE

29. La délégation russe a rendu compte des résultats d'un atelier organisé à Irkoutsk les 10 et 11 septembre 2015 (document informel n° 3). Cet atelier, sur le thème « Rechercher des synergies : intégrer les transports, l'urbanisme et l'utilisation des modes de circulation pour assurer une mobilité durable et un environnement sain » a été organisé par le Ministère des transports de la Fédération de Russie, l'Institut de recherche scientifique sur les transports automobiles de la Fédération de Russie et l'Université technique de recherche nationale d'Irkoutsk.

30. Conformément à la pratique consistant à assurer le suivi des précédents ateliers du PPE-TSE, la Présidente a invité les représentants de la Lituanie à rendre compte de la mise en œuvre des résultats de l'atelier organisé les 24 et 25 septembre 2014 à Kaunas (document informel n° 2). La municipalité de Kaunas a indiqué avoir lancé la mise en œuvre de projets d'infrastructures destinées aux cyclistes, l'élaboration d'un plan de

mobilité urbaine durable, ainsi que plusieurs activités visant à sensibiliser le public aux bienfaits de la mobilité active pour la santé.

31. La Présidente a invité les participants à proposer des sujets et des lieux de réunion pour les prochains ateliers, rappelant que les sujets devaient être associés à la réalisation des objectifs prioritaires du PPE-TSE.

32. Le représentant de la Fédération de Russie a fait part de la possibilité d'accueillir deux activités dans le cadre de la course de relais, l'une étant liée à l'amélioration du fonctionnement des transports publics et l'autre portant sur la sécurité routière. Le représentant de l'Autriche a également fait part de la possibilité d'organiser une manifestation dans le cadre de la course de relais en été 2016. Il a en outre proposé d'ajouter des activités associant les jeunes aux activités du PPE-TSE, informant également le Comité d'une manifestation pour la jeunesse prévue en Autriche en octobre 2016, comme annoncé lors de la quatrième Réunion de haut niveau à Paris en 2014.

C. Partenariats du PPE-TSE

33. Les partenariats du PPE-TSE ont été établis dans le cadre du mandat adopté par le Comité directeur à sa huitième session. En tenant compte des données d'expérience pratique et de la mise en place de nouveaux partenariats, le Comité directeur a examiné à sa douzième session une proposition de révision du mandat relatif aux partenariats, qui a été peaufiné par le Bureau suite à sa vingt-septième réunion. Le secrétariat a présenté le mandat révisé (ECE/AC.21/SC/2015/3–EUDCE1408105/1.6/SC13/3). Le Comité directeur a demandé que quelques modifications mineures y soient apportées et a chargé le Bureau d'en établir la version définitive et de l'approuver en son nom.

34. À la date de la réunion, cinq partenariats avaient été lancés. Le point a été fait sur chacun d'eux :

- Partenariat en matière de cyclisme : le représentant du Luxembourg a présenté les conclusions formulées lors du Conseil informel des transports réunissant les Ministres des transports de l'UE, organisé le 7 octobre 2015 sous la présidence du Luxembourg. Ce Conseil informel s'est penché exclusivement sur la question du cyclisme en tant que moyen de transport. Le principal résultat a été une Déclaration ministérielle sur la « Bicyclette comme mode de transport respectueux du climat et de l'environnement », qui énonçait des recommandations précises visant à promouvoir le cyclisme en Europe. Le partenariat en matière de cyclisme a été invité à participer au Conseil, organisé par le Gouvernement autrichien, et y à tenir un stand. Le Comité directeur s'est félicité de cette manifestation unique en son genre et en a félicité le Luxembourg. Le représentant autrichien a par ailleurs informé le Comité de l'élaboration du plan directeur paneuropéen de la promotion du cyclisme (document informel n° 4). L'actuel projet de structure et les éléments principaux ont été présentés tels qu'ils avaient été proposés par les membres du partenariat et examinés à sa dernière réunion, à Nantes (juin 2015). Le Comité directeur a approuvé la structure et les éléments principaux et a demandé au partenariat de poursuivre l'élaboration des aspects plus détaillés de ce projet. Le Comité a prévu d'examiner un projet final du plan directeur à sa quatorzième session, en 2016.
- Le Partenariat en matière d'évaluation économique des effets sanitaires : le secrétariat a informé le Comité des faits nouveaux relatifs à l'élaboration des outils d'évaluation économique des effets sanitaires liés à la marche et à la pratique du vélo, et il a donné un aperçu de l'évolution future dans ce domaine. Les outils d'évaluation économique des effets sanitaires ont aussi été présentés au Conseil informel des Ministres européens des transports le 7 octobre 2015 au Luxembourg

sur un stand accueilli par l’OMS. En outre, il a été noté que la Déclaration ministérielle sur la bicyclette faisait référence aux estimations concernant les bienfaits de la pratique régulière de la marche et du cyclisme pour la santé, qui avaient été établies à l’aide des outils susmentionnés. Les représentants de la France ont rendu compte de l’utilisation de ces outils dans trois villes et de la manière dont cela avait conduit à une collaboration plus étroite entre les secteurs de la santé et des transports et à des activités du Réseau français des Villes-Santé visant à promouvoir ces outils.

- Partenariat sur l’écoconduite : le représentant autrichien a rendu compte des récentes activités de ce partenariat, notamment de l’élaboration d’une fiche d’information dont la publication était prévue pour 2016 (document informel n° 5).
- Partenariat concernant les emplois liés à des transports écologiques et sains : le secrétariat a informé le Comité directeur de l’élaboration de la nouvelle publication sur l’emploi dans le secteur du cyclisme (document informel n° 6). En étroite collaboration avec le PNUE, le partenariat établissait une publication mise à jour sur les possibilités d’emploi découlant des investissements dans les transports écologiques et sains, l’accent étant mis sur le vélo. Le Comité a approuvé la méthode proposée et les grandes lignes du projet. La version définitive de la publication devait être présentée officiellement à la Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe », qui se tiendrait en juin 2016 à Batumi (Géorgie).
- Le Partenariat du PPE-TSE pour une mobilité écologique et saine dans les secteurs des loisirs et du tourisme (TRANSDANUBE) : le représentant de l’Autriche a fait état des préparatifs d’un projet de suivi du projet TRANSDANUBE initial et a invité le Comité à y participer. Le Comité a fait observer que le projet TRANSDANUBE était un bon exemple de collaboration entre les pays et l’UE s’agissant des questions relatives au PPE-TSE.

35. Le Comité a salué les travaux accomplis dans le cadre des cinq partenariats en cours et a chargé le Bureau d’adopter officiellement à sa réunion de l’été 2016 les modalités de ces partenariats au titre du nouveau mandat après avoir pris connaissance des demandes de modifications reçues par le secrétariat (document informel n° 7).

36. En outre, le Comité directeur a examiné une demande de la France et de la Fédération de Russie visant à ce que soit établi un nouveau partenariat sur l’articulation des politiques d’urbanisme et d’aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transports, de santé et d’environnement, conformément au but prioritaire 5 de la Déclaration de Paris. Le Comité s’est félicité du partenariat proposé et a approuvé sa création. La Fédération de Russie a rendu compte de l’organisation d’une conférence s’y rapportant en octobre 2015 à Moscou et a ajouté que plusieurs établissements universitaires avaient manifesté leur intérêt à y participer.

37. Le secrétariat a présenté une version mise à jour du guide de poche sur le travail en partenariat avec l’UE, faisant état des mécanismes les plus pertinents et les plus d’actualité permettant aux États membres ou non-membres de l’UE de travailler en partenariat avec l’UE dans les domaines se rapportant au PPE-TSE (document informel n° 14). Le Comité a accueilli ce projet avec satisfaction et l’a approuvé en vue de l’établissement de sa version définitive.

D. Académie du Programme paneuropéen

38. La Présidente a rappelé que la Déclaration de Paris prévoyait un nouveau mécanisme de mise en œuvre, l’Académie du Programme paneuropéen, associant la

science, la politique et la pratique. Cette Académie, destinée à renforcer les capacités dans le cadre d'une intégration des transports, de la santé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire et à faciliter l'acquisition de nouvelles connaissances, tirait parti des réalisations et des expériences du PPE-TSE.

39. Le secrétariat a présenté le plan de travail proposé pour les activités de l'Académie du Programme paneuropéen en 2015-2017 (document informel n° 8). Le Comité directeur a commenté et adopté le plan de travail, puis a chargé le Bureau d'en coordonner la mise en œuvre. Le Comité a en outre décidé de reporter l'établissement de la publication traitant de l'application de la Déclaration de Paris adoptée à l'issue de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.

E. Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris

40. Le Comité directeur a chargé le Bureau d'examiner plus avant les nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris, tels que l'outil ForFITS qui était élaboré en vue de renforcer la coopération internationale et la planification en faveur de politiques de transport durable, notamment en facilitant l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Comité directeur a demandé qu'un rapport sur ces nouveaux outils lui soit présenté à sa prochaine réunion.

IV. Conduite du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

A. Suivi de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE

41. À sa vingt-septième session, le Bureau du Comité directeur a décidé de modifier à nouveau le questionnaire PPE-TSE de 2014 pour l'adapter aux nouveaux éléments contenus dans la Déclaration de Paris et de le distribuer aux États membres avant la treizième session du Comité. Le questionnaire a été envoyé à tous les coordonnateurs en septembre 2015. Le secrétariat a présenté les résultats de l'étude (document informel n° 10).

42. À sa vingt-quatrième session, suite à la quatrième Réunion de haut niveau, le Bureau élargi du Comité directeur a examiné l'élaboration d'indicateurs de résultats, qui devaient constituer un outil important de suivi de la mise en œuvre des cinq buts prioritaires. Le secrétariat a rappelé que, à la douzième session du Comité directeur, les États membres avaient décidé de continuer de rendre compte de la réalisation des objectifs du PPE-TSE au moyen des questionnaires annuels et de ne pas mettre en place une évaluation des progrès sur la base d'indicateurs.

43. Le secrétariat a informé le Comité de la coopération de la CEE avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sur le Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) et de la coopération entre le PNUE et la CEE, avec l'appui de l'AAE, en vue de la préparation de l'évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement dans le cadre de la sixième édition du rapport du PNUE sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-6), compte tenu de la pertinence de ces renseignements pour les débats de la session en cours.

B. Stratégie de communication

44. À sa douzième session, le Comité directeur a indiqué qu'il souhaitait examiner à fond la possibilité d'une présence du PPE-TSE à la vingt et unième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris (30 novembre-12 décembre 2015). La délégation française et le secrétariat ont fourni des informations sur plusieurs manifestations parallèles associant le PPE-TSE et sur les arrangements s'y rapportant.

45. La Présidente et le secrétariat ont fourni des informations sur la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui devait avoir lieu prochainement à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016, et ont rappelé que le Comité, à sa douzième session, avait demandé au Bureau et au secrétariat de procéder à la planification et aux préparatifs d'une manifestation parallèle du PPE-TSE en marge de la Conférence de Batumi, au cours de laquelle une nouvelle publication sur les emplois dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé serait présentée officiellement.

46. Le Comité directeur a chargé le Bureau d'examiner les questions de ce point de l'ordre du jour restées en suspens.

C. Programme de travail du PPE-TSE pour 2016-2017

47. Le secrétariat a présenté un programme de travail général pour le PPE-TSE dans lequel figurent les activités menées en 2015 et celles prévues en 2016 (ECE/AC.21/SC/2015/4–EUDCE1408105/1.6/SC13/4).

48. Le Comité a étudié les activités menées à bien en 2015 et adopté son programme de travail pour 2016. Il a prié le secrétariat d'en rendre compte à sa quatorzième session et d'élaborer un nouveau programme de travail pour 2017.

D. Questions financières

49. Le secrétariat a informé le Comité directeur du montant et de l'affectation des ressources extrabudgétaires mises à la disposition de la CEE et de l'OMS/Europe en 2014 et 2015 (ECE/AC.21/SC/2015/5–EUDCE1408105/1.6/SC13/5 – en anglais uniquement). Le Comité directeur en a pris note et a prié le secrétariat de rendre compte de cette question à sa prochaine réunion.

50. La Présidente a invité les États membres à doter le PPE-TSE de ressources suffisantes pour financer les activités approuvées par le Comité.

E. Renforcement des synergies avec des organismes et processus internationaux

51. Le Comité a chargé le Bureau d'examiner ce point de l'ordre du jour.

V. Prochaine session du Comité directeur

52. Le Comité directeur a décidé de tenir sa quatorzième session du 7 au 9 novembre 2016 au siège de l'OMS à Genève. La session s'ouvrira, le 7 novembre 2016 (après-midi), avec le colloque de 2016 du PPE-TSE. La session du Comité directeur lui fera suite, les 8 et

9 novembre (matin), et la session se clôturera par une réunion du Bureau, le 9 novembre 2016 (après-midi).

Annexe

Rapport de la vingt-huitième réunion du Bureau du Comité directeur

I. Participation

1. La vingt-huitième réunion du Bureau du Comité directeur du Programme paneuropéen s'est tenue le 19 novembre 2014 au Palais des Nations, à Genève. Elle était présidée par la Présidente du Comité directeur du PPE-TSE, M^{me} Nino Tkilava (Géorgie), et coprésidée par M. Ion Salaru (République de Moldova) et M. Matthias Rinderknecht (Suisse). D'autres membres du Bureau y participaient : M. François André (Belgique), M^{me} Annette Gogneau (France), M^{me} Vigdis Ronning (Norvège), M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie), M^{me} Biljana Filipovic (Serbie) et M. Mihail Kochubovski (ex-République yougoslave de Macédoine).

2. Le secrétariat conjoint était assuré par les Divisions de l'environnement et des transports durables de la CEE et l'OMS/Europe.

II. Colloque du PPE-TSE

3. Le Bureau a examiné les conclusions issues du colloque de 2015 du PPE-TSE et, suivant l'avis du Comité directeur à ce sujet, a confirmé l'utilité et l'importance d'une telle manifestation. Les membres du Bureau ont examiné la possibilité de modifier la structure du colloque et ont décidé de conserver la configuration de base, à savoir un exposé de l'orateur principal suivi d'une table ronde. Toutefois, le Bureau a proposé de limiter la durée des déclarations des intervenants à une minute et de faire davantage participer le public aux débats.

4. Le Bureau a échangé des idées sur le thème et le titre du prochain colloque, choisissant l'intitulé suivant : « Perspectives d'avenir pour des systèmes de transport favorables au développement économique durable, à l'environnement et à la santé ».

III. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

A. Course de relais du PPE-TSE

5. Le Bureau a examiné les propositions relatives à l'organisation d'ateliers dans le cadre de la course de relais. Le représentant de la Belgique a annoncé qu'en janvier 2016 il informerait le Bureau quant à la possibilité d'accueillir une telle manifestation. Le représentant de la Fédération de Russie a réitéré la proposition, formulée durant la session du Comité directeur, d'envisager d'organiser un atelier dans son pays. Le Bureau a aussi rappelé l'offre de l'Autriche.

B. Partenariats du PPE-TSE

6. Le Bureau a poursuivi ses échanges de vue sur les partenariats du PPE-TSE. Il a adopté le mandat s'y rapportant après y avoir apporté des modifications mineures. Il a en

outre approuvé les modalités de ces partenariats, décrites dans le document informel n° 7, à l'exception du partenariat sur l'écoconduite, du partenariat en matière de cyclisme et du partenariat TRANSDANUBE, dans l'attente des observations finales de l'Autriche.

C. Académie du Programme paneuropéen

7. Le Bureau a poursuivi l'examen des activités proposées dans le cadre de l'Académie du Programme paneuropéen (document informel n° 8) et a adopté ces activités. Il a également décidé de poursuivre la réflexion sur des activités spécifiques plus détaillées lors des prochaines réunions.

D. Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris

8. Les membres du Bureau ont examiné quels nouveaux outils pouvaient être utiles pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, en particulier du but prioritaire 5. Une partie des débats a porté sur la participation du Groupe du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE. Les membres du Bureau sont convenus de continuer à examiner de potentiels nouveaux outils et possibilités dans le cadre de leurs réunions.

IV. Conduite du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

A. Stratégie de communication

9. Le secrétariat a informé le Bureau des activités de communication proposées pour 2016 et a souligné la nécessité de faire coïncider son action avec d'autres mécanismes internationaux apparentés (document informel n° 13). Il est parvenu à la conclusion que le PPE-TSE devrait envisager d'apporter sa contribution à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (8-10 juin 2016, Batumi (Géorgie)) et au Forum international des transports (18-20 mai 2016, Leipzig (Allemagne)).

10. S'agissant de la Conférence ministérielle de Batumi, la Présidente et le secrétariat ont fourni des informations supplémentaires concernant la possibilité d'organiser des manifestations parallèles. Le secrétariat a indiqué que les représentants de l'Autriche avaient exprimé leur intérêt pour une manifestation parallèle. Le représentant de la Belgique a informé le Bureau qu'il ferait partie de la délégation de son pays et qu'il pourrait apporter son appui à cette manifestation. Le Bureau a aussi proposé de tirer parti de cette manifestation parallèle pour procéder au suivi de l'atelier de course de relais du PPE-TSE tenu à Batumi en 2010.

11. Le Bureau a examiné le mécanisme d'échange d'informations sur le PPE-TSE dans le cadre de la stratégie de communication. Le secrétariat a établi un rapport sur les nouvelles missions qui pourraient être confiées à ce mécanisme. À la demande du Comité directeur, le Bureau a décidé d'appliquer la deuxième option (document informel n° 11) : moderniser l'architecture du mécanisme d'échange d'informations. Il a décidé de lever des fonds afin de couvrir les coûts y afférents.

12. Enfin, le secrétariat a fourni des renseignements concernant la brochure sur le PPE-TSE qui avait été publiée après consultation avec le Bureau (document informel n° 12). Le secrétariat a été prié de répondre aux préoccupations relatives aux droits d'auteur et au bon fonctionnement des applications graphiques figurant à la page 5.

13. Le Bureau a réitéré la recommandation adressée par le Comité directeur à tous les partenariats visant à ce qu'ils établissent de brèves fiches d'information sur leurs domaines respectifs à des fins de communication et de sensibilisation.

B. Programme de travail du PPE-TSE pour 2016-2017

14. Le Bureau a examiné le projet de programme de travail pour 2016-2017 et a demandé au secrétariat d'établir une version mise à jour sur la base des décisions prises à la session en cours.

C. Questions financières

15. Compte tenu de la gestion des contributions financières obtenues en vue de la mise en œuvre des activités, le Bureau a examiné la question de l'indemnité journalière et de voyage allouée aux représentants des pays remplissant les critères voulus pour participer aux réunions organisées dans le cadre du PPE-TSE. Plus particulièrement, le Bureau a fourni au secrétariat des indications concernant le financement des participants dans les cas où des participants potentiels de plusieurs secteurs étaient proposés par un même pays. Compte tenu de la disponibilité limitée des fonds, le secrétariat devait donner la priorité à la couverture géographique, puis à la couverture sectorielle. Concrètement, dans le cas où le secrétariat recevait d'un même pays des demandes de soutien pour plusieurs secteurs, le Bureau préconisait de financer les différents secteurs sur la base d'une rotation annuelle. Des exceptions seraient faites pour les pays dont des membres du Bureau étaient ressortissants. Le Bureau a en outre indiqué que la décision finale devait être prise par le secrétariat.

D. Questions diverses

16. Le Bureau a examiné la question de la durée des réunions du Comité directeur. Il a constaté avec préoccupation que, faute de temps, au cours de ces dernières années, le principal organe décisionnel du PPE-TSE, le Comité directeur, avait souvent été contraint de déléguer l'examen des points de l'ordre du jour au Bureau. En outre, le Bureau a rappelé que les réunions du Comité directeur devraient aussi adéquatement permettre à ses membres de partager des données d'expérience, ce qui avait été moins souvent possible au cours de ces dernières années.

17. En conséquence, le Bureau a demandé au secrétariat de prendre les mesures nécessaires relatives à l'organisation de la prochaine session du Comité directeur de manière à y ajouter une demi-journée. La session commencerait l'après-midi du premier jour par le colloque et serait suivie d'une journée et demie de session générale du Comité directeur, puis d'une demi-journée de réunion du Bureau.

V. Prochaine réunion du Bureau

18. La vingt-neuvième réunion du Bureau devait se tenir les 7 et 8 juillet 2016, dans les locaux de l'OMS à Copenhague.